



Le mot du Maire



Chères Meroutaines, chers Meroutains,

Lors de séance du 23 mars dernier, le conseil municipal a voté, à la majorité des voix, le budget primitif 2017 de la commune ainsi que les taux d'imposition.

Le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 840 620 €. L'augmentation de ce budget, par rapport à celui de 2016, s'explique essentiellement par la prise en compte, cette année, dans le budget de la commune du fonctionnement de l'école (qui était jusqu'à présent gérée par le syndicat du RPI Meroux-Moval-Sévenans).

Le budget d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 224 400 €. Les plus importantes dépenses d'investissement, en 2017, concernent la maison intergénérationnelle (912 000 €), l'aménagement du cœur du village (placette devant la maison intergénérationnelle), la réalisation du terrain multisports dans la cour de l'école et la rénovation du lavoir.

Comme toutes les communes de France, nous devons faire face à une baisse constante des dotations de l'Etat. A titre d'exemple, notre commune a perçu 80 000 € de dotation globale de fonctionnement en 2014. En 2017, c'est une dotation de... 53 000 € qui nous est annoncée, soit, sur quatre exercices, une baisse de 32,5 % !

Néanmoins nos projets importants, sont rendus possibles par une gestion rigoureuse, tout au long de l'année, de nos recettes et de nos dépenses, par la construction de projets d'intérêts publics défendus avec ferveur auprès de nos partenaires et prévalant un soutien financier très satisfaisant, et par une augmentation de nos ressources liées au développement du site de la Jonxion.

Aussi, comme nous nous y étions engagés en 2014, la part redevable par chacun de vous à la commune (dite part communale), au titre des impôts locaux, restera stable, malgré la hausse des bases fixée par l'Etat.

Je reste naturellement à la disposition de celles et de ceux d'entre vous qui souhaiteraient des informations supplémentaires sur les finances de Meroux.

En espérant que le printemps se poursuive comme il a commencé, je vous souhaite à tous et à toutes de belles journées ensoleillées.

Bien cordialement,

Stéphane Guyod
Maire de Meroux



Infos village

De nouveaux compteurs d'eau

L'entreprise OCEA SMART BUILDING a été mandatée par les services du Grand Belfort pour procéder au renouvellement des compteurs d'eau. Vous serez directement contactés par courrier. Les techniciens en charge des prestations seront munis d'une attestation professionnelle signée par la Direction Eau Assainissement du Grand Belfort. Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

Carte nationale d'identité et passeports

Désormais, vous devez prendre rendez-vous en mairies de Danjoutin, Bavilliers, Beaucourt, Belfort, Delle, Valdoie ou Offemont (pour les plus proches) afin d'établir votre carte d'identité ou votre passeport. Cependant, vous avez la possibilité de pré-remplir les documents de demande - ce qui réduira la durée du rendez-vous - soit en allant sur le site <http://predemande-cni.ants.gouv.fr> soit en venant à la mairie de Meroux où la secrétaire vous fournira les documents sous forme papier. Les horaires de rendez-vous à Danjoutin sont, du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.



Petites annonces

La commune recherche :

- Des animaux pour entretenir l'espace vert de l'ouvrage militaire suite au départ des moutons après de nombreuses années de bons et loyaux services.
- Des pots de fleurs en terre cuite pour créer des décors dans le village.
- Des tuiles rouges en terre cuite, même cassées, destinées, elles aussi, à l'embellissement du village.



Des activités pour les 6 à 17 ans

La commune met en place des activités nouvelles pour les enfants et pour les adolescents. Ainsi, pour les 6-10 ans, deux demies-journées sont prévues le mardi 18 avril et le jeudi 20 avril de 14h00 à 17h00. Le programme sera bientôt disponible en Mairie et sur le site de la commune. Il faudra s'inscrire en Mairie. Pour les 11-17 ans, une demi-journée de jeux est programmée le 21 avril après-midi. Elle sera suivie d'une réunion qui préparera la programmation spéciale ados pour cet été.

Les élections

Deux élections seront organisées cette année : les élections présidentielles puis les élections législatives.

- 1^{er} tour des **présidentielles** le 23 avril. Second tour le 7 mai. Ouverture du bureau de vote de 8h00 à 19h00.
- 1^{er} tour des **législatives** le 11 juin. Second tour le 18 juin.

Ouverture du bureau de vote de 8h00 à 18h00.
Une nouvelle carte de vote est distribuée à toutes les personnes inscrites sur les listes électorales de la commune en même temps

que ces Brèves. Le vote par procuration est toujours possible. Pour cela, il vous suffit de vous rendre à la gendarmerie.

La MIG

La Maison Intergénérationnelle avance bien. La partie gros œuvres de maçonnerie arrive à son terme. Ceci permet à chacun de se faire une idée de la taille et de l'implantation des bâtiments. Très bientôt, le charpentier interviendra à son tour.

Marché communal

Désormais, le marché a lieu **les semaines paires** de 17h00 à 20h00 sur le parvis de l'église du village. De nombreux stands peuvent vous proposer de l'alimentation, des produits régionaux, des produits manufacturés... Les commerçants sont de plus en plus nombreux à installer leur échoppe. N'hésitez pas à venir les découvrir. De nombreuses surprises vous attendront selon les saisons... Pour plus de renseignements, appelez le 03 84 56 02 65.



Bien vivre ensemble

Sécurité des enfants en vélo

Depuis le 22 mars 2017, les enfants de **moins de 12 ans doivent obligatoirement porter un casque à vélo**, qu'ils soient **conducteurs ou passagers** (décret n° 2016-1800).

Ce décret a été pris en application de la mesure n°16 du Comité interministériel de la sécurité routière du 2 octobre 2015 visant à réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants pratiquant le vélo.



Cette mesure implique que les adultes transportant ou accompagnant les enfants pourront être sanctionnés, en cas de non-port de casque par ces derniers, par une amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe (135 €).

Vous trouverez plus d'informations sur le site du Ministère de l'intérieur <http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/A-velo-le-casque-obligatoire-pour-les-moins-de-12-ans>

Le conseil municipal a voté



- Les comptes administratifs et de gestion de l'année 2016.
- L'affectation du résultat 2016 sur le budget 2017.
- Le budget prévisionnel 2017.
- Le rejet de la mise en place du PLUi sur la commune.
- Les subventions 2017 pour les associations.
- Les représentants à la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charge (Grand Belfort)
- La régularisation du transfert de la rue des Pommiers dans le domaine public.
- Le prix du bois sur pied.
- Les motions en faveur de la gratuité des transports scolaires collège et lycées ainsi que le maintien de la section CAP peinture au lycée professionnel de Delle.

Le conseil municipal a été informé

- Des travaux 2017 pris en charge par le syndicat de gestion de l'école (SIMM)
- De la prochaine rencontre avec les propriétaires du lieu-dit « Touramont ».
- De la position du conseil municipal de Moval sur le thème « les communes nouvelles ».

Le coin des associations

Une rose un espoir

Les motards vous proposeront des roses au bénéfice de la lutte contre le cancer le week-end du 29 et 30 avril. De nombreux bénévoles se retrouveront également le 27 avril dans la salle communale de l'ouvrage pour préparer les roses : épinage, mise en pochette, ... Si vous avez envie de les rejoindre, n'hésitez pas, vous serez les bienvenus !



L'APEMMS vous invite

Jeudi 13 Avril de 16 h45 à 18h

Chasse à l'œuf organisée à Meroux par L'APEMMS.

Départ de la chasse aux œufs 17 h00. Rendez-vous à l'école.

Trois parcours seront proposés:

Un pour les petits 2/6ans, un pour les moyens 6/8ans et un autre pour les 8/11 ans.



En échange de 3 faux œufs retrouvés, des chocolats seront remis aux enfants. Une surprise gourmande récompensera celui ou celle de chaque groupe qui trouvera l'œuf d'or...

Une vente de boissons, vous sera proposée par L'APEMMS sous le préau de l'école. Chaque enfant se verra offrir une boisson pour bien se désaltérer après cette course effrénée à la recherche des œufs !!

Petit rappel : Jeudi 6 avril, c'est le carnaval. Rendez-vous à l'école pour le grand défilé dès 16h30 !!



Stage multi-activités

Du 24 au 28 avril, l'ASDAM organise son traditionnel stage destiné aux enfants de plus de 7 ans. Pour tout renseignement, prendre contact par l'intermédiaire du site de l'association : www.asdam.fr



Divers

Location d'un appartement communal

Un appartement se libère au-dessus de la Mairie. Il s'agit d'un F1. Son loyer est de 257 € + charges. Il sera libre à partir du 1^{er} mai. Pour tout renseignement, contactez le secrétariat de la Mairie.

